



Déclaration de la FSU 62 au CDEN du 8 février 2010

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du conseil Général, Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas de Calais, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN.

A la rentrée prochaine, les conditions réservées à notre département en matière d'organisation scolaire seront de nouveau détériorées. Nous avons manifesté notre colère en ne siégeant pas au CDEN du 4 février, devant ce constat d'une nouvelle dégradation de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves de l'enseignement public puisque l'enseignement privé est privilégié, et des conditions de travail des personnels.

L'État vient d'inventer le licenciement des fonctionnaires. La loi « mobilité » prévoit la « mise en disponibilité » des agents publics c'est à dire sans travail ni salaire. La réorientation professionnelle n'offre aucune garantie en terme géographique ou professionnel. Dans l'Éducation Nationale, tous les personnels sont concernés. La FSU juge inacceptable cette atteinte au statut des fonctionnaires.

Pour le premier degré

La scolarisation des élèves de toute petite section est en chute libre à cause de la volonté politique de supprimer leur scolarisation en maternelle. Simultanément se mettent en place les jardins d'éveil, dispositif inégalitaire qui ne contentera que les familles qui auront les moyens de payer ce mode de garde.

L'attribution de 32 postes est nettement insuffisante : les 210 enseignants stagiaires qui ne seront plus devant les élèves, représentaient l'équivalent de 52 ETP. C'est donc bien une suppression d'une vingtaine de postes dans le Pas de Calais alors que 303 élèves de plus sont attendus dans nos écoles à la rentrée 2010.

Les élèves nécessitant un accompagnement renforcé seront exclus de la réussite scolaire faute de moyens pour les RASED.

Concernant les collèges du Pas-de-Calais, la hausse démographique se poursuit, mais les retruits de moyens également. La rentrée 2010 sera ainsi marquée par le déséquilibre croissant entre les établissements des « Réseaux de Réussite Scolaire » et « Ambition Réussite » (anciens ZEP), qui perdent 119 élèves et 7 divisions, et les établissements « classiques » qui gagnent 613 élèves ; pourtant, on n'ouvre dans ces derniers qu'une division pour 76 élèves supplémentaires.

Voilà les véritables effets de la suppression en cours de la carte scolaire : une compétition entre des territoires qui marginalise des établissements, et même des secteurs entiers (comme le Calaisis), une concurrence entre les familles et les élèves. Une compétition où toute l'éducation est perdante, puisque les établissements dits attractifs atteignent aujourd'hui les limites de leurs capacités, avec des classes bondées, tandis qu'ailleurs l'effet carte scolaire accentue les effets de seuil et amplifie les suppressions d'heures d'enseignement. Cela augure bien mal de la réforme des collectivités locales, adoptée il y a quelques jours au Sénat, et qui entend transférer de vastes compétences à des métropoles, dans une logique de polarisation accrue des services, de la richesse et du pouvoir.

Mais l'augmentation des effectifs par classe n'est pas le seul effet de politiques éducatives régressives tapissées d'« égalité des chances », d'équité ou d'« autonomie » ; il faut également évoquer :

- l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires dans les structures, dont les collègues ne veulent pas dans leur grande majorité.

- la situation de plus 500 collègues amenés à travailler à cheval sur plusieurs établissements, ce qui rend difficile leur implication dans le suivi des élèves, et leur intégration dans les équipes pédagogiques. Les compléments de service en Segpa ne correspondent pas à leur qualification, mais se sont multipliés ces dernières années, au mépris de l'intérêt d'élèves en grande difficulté qui auraient bien besoin de toute la compétence de professeurs du 1^{er} degré existants et formés.

- le déficit planifié de professeurs remplaçants, qui engendre des absences non supplées pourtant prévues de longue date (pour congé maternité par exemple).

- le recours croissant et organisé au recrutement de personnels précaires, que le Président de la République semble découvrir, alors que depuis 2007 il n'a de cesse de justifier les suppressions de postes de fonctionnaires qui expliquent largement cette situation.

- le grignotage (près de 6 postes tout de même) d'heures dévolues à la coordination ou à la gestion des laboratoires dans les dotations de la plupart des collèges. La réduction du nombre des heures dites statutaires, que les textes imposent donc d'abonder, amènent les chefs d'établissement à retirer des moyens normalement dévolus aux élèves pour les redéployer. Nous demandons solennellement à Mr l'Inspecteur d'Académie le respect des textes afin que les collèges concernés récupèrent les heures auxquels ils ont droit.

- La diminution du nombre d'heures-élèves en groupes allégés, le redéploiement des heures d'ATP en 6eme sous couvert de PPRE et autre accompagnement éducatif, moins coûteux mais inefficaces dans l'ensemble.

Inefficaces car il faudrait, comme les recherches le montrent, donner la priorité aux conditions d'apprentissage, et non intervenir a posteriori sur les difficultés pour pouvoir les résoudre.

Au lieu de cela, se met en place un collège qui génère toujours plus d'inégalités, qui entend individualiser l'échec scolaire par la mise en place de parcours de découverte des métiers et d'un socle de connaissances minimales. Un collège qui finit par pré-orienter en lycée professionnel via la DP6, ou le recours illusoire à l'alternance.

Plus généralement, le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement en termes de gestion des moyens, à ne pas confondre avec l'autonomie des EPLE, n'est qu'un outil de plus pour gérer la pénurie, mais aussi pour affaiblir la parole des personnels et des parents d'élèves dans les conseils d'administration.

Enfin, la situation des stagiaires lauréats des concours va contribuer à dégrader encore les conditions d'exercice et les conditions d'enseignement pour les élèves. A ce jour, nous n'avons, faut-il le préciser, toujours aucune réponse concernant les choix retenus par le recteur.

Cependant, une certitude :

-Les étudiants préparant le concours des professeurs des écoles n'ont aucune idée de la formation professionnelle qui leur sera dispensée. Devenus stagiaires, ils seraient 2/3 de leur temps en responsabilité dans les classes sans aucune préparation au métier d'enseignant. Quel gâchis aussi bien pour leur entrée dans ce métier difficile que pour les écoliers !

-Les lauréats du CAPES et de l'agrégation effectueront 12 heures, très probablement annualisées, au lieu des 6-8 heures hebdomadaires actuellement. Cette augmentation du temps de présence devant élèves et donc de diminution du temps de formation et de préparation de cours ne peut être que préjudiciable pour tous. En outre se posent la question de la probable annualisation du service et celle de l'affectation de nos futurs collègues. Nous condamnons bien évidemment l'annualisation car elle est une remise en cause de nos statuts ; de plus elle aura des conséquences sur les élèves : en effet, à raison de périodes alternées de cours à 18h et de périodes de formation, des centaines de classes auront au moins entre 2 et 3 professeurs dans l'année pour une même discipline, cela est particulièrement déstabilisant pour les élèves et nuit à leurs possibilités de progrès. Cela aura des conséquences aussi sur le mouvement des titulaires : des postes entiers seront-ils bloqués pour l'affectation des lauréats ? Ou le recteur fera-t-il le choix de dégrader encore la situation de ces derniers en les affectant sur plusieurs établissements ?

Cette façon d'envisager la formation des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves sont pour nous aux antipodes des missions du Service Public d'Éducation.